

**M. Green:** On n'a adopté aucune ligne de conduite comportant le retranchement délégué de travaux publics?

**M. Bourget:** Non, monsieur le président.  
(Le crédit est adopté.)

Direction de la construction des édifices—  
Acquisition, construction et amélioration des édifices publics—

Construction, acquisition, réparations et améliorations importantes, préparation de plans et achat d'emplacements relativement aux édifices publics mentionnés au détail des affectations; toutefois, le Conseil du Trésor peut augmenter ou diminuer les montants dans le cadre de l'affectation se rapportant à chacun des ouvrages énumérés—Crédits supplémentaires:

676. Terre-Neuve, \$1.

**M. Hansell:** Monsieur le président, je remarque que le crédit n° 676 de même que les crédits n° 683 et 684 comportent une affectation de \$1. Le ministre ou son adjoint parlementaire pourrait-il nous expliquer si le ministre revient à un régime qui a été imaginé par le prédécesseur du ministre actuel des Travaux publics et qui consistait à indiquer un montant de \$1 pour une entreprise seulement dans la mesure où des fonds affectés à d'autres entreprises n'étaient pas utilisés.

Si je pose cette question, c'est parce que le prédécesseur du ministre actuel agissait ainsi. Le Parlement votait donc le crédit de \$1 et l'entreprise était alors approuvée par lui. Les gens de la localité avaient l'impression d'obtenir la construction de l'édifice; mais, lorsque les crédits de l'année suivante ont été présentés après que le ministre actuel eut occupé son poste, il a discontinué cette méthode et, par suite, dans des crédits de l'année suivante aucun montant n'a été affecté à l'édifice dont la construction avait été approuvée au cours de la session précédente, en raison du crédit de \$1. Cette situation a causé de l'agitation et du mécontentement.

Le crédit n° 676 vise un édifice à Port-Union; le crédit n° 683 vise un édifice à Regina; le crédit n° 684 vise un édifice à Edson. La ligne de conduite qu'a adoptée le ministre en assumant ses fonctions est la bonne. N'ayons pas de crédit si nous ne sommes pas sur le point d'entreprendre la construction de l'édifice, et si le montant de \$1 paraît une année, assurons-nous que le montant effectif du crédit paraîtra l'année suivante si l'on n'a pas commencé la construction de l'édifice.

A titre d'exemple, je veux parler de l'édifice auquel je songe. Du temps du prédécesseur du ministre, un crédit de \$1 a été inscrit à l'égard d'un édifice public à Claresholm.

Le ministre de l'époque a été promu à un autre poste et le ministre actuel a pris la relève. Quand il a assumé ses fonctions, ses crédits ont diminué, et rien n'a été inscrit à l'égard de l'édifice public.

J'ai bataillé chaque année à ce sujet. Je remercie maintenant le ministre, car cette année on va entreprendre la construction en cause. Les fonds ont été votés et la population est maintenant satisfaite. Le point est, cependant, que par le crédit de \$1 ce projet a été approuvé avant que le ministre actuel entre en fonctions et pourtant la construction de l'édifice ne s'est pas faite avant cette année.

Je préfère la ligne de conduite du ministre actuel. J'ai l'impression à l'heure actuelle qu'il revient à la ligne de conduite antérieure que je ne crois pas appropriée.

Si je me méprends sur le sens de ce crédit de \$1, j'aimerais que le ministre ou son adjoint me le dise, car je remarque que le crédit 684 a trait à l'Alberta, et je ne veux pas que les habitants d'Edson se découragent si on n'entreprend pas la construction de cet édifice.

**M. Bourget:** Monsieur le président, ce dollar signifie que nous devons faire figurer ce crédit dans les prévisions si nous voulons poursuivre cet ouvrage. C'est pourquoi nous ne mettons que \$1 dans les prévisions et le reste du coût viendra des excédents des autres projets dans la province.

**M. Hansell:** L'édifice est-il en construction cette année?

**M. Bourget:** Oui, monsieur le président.  
(Le crédit est adopté.)

681. Ontario (sauf Ottawa), \$250,000.

**M. Hamilton (York-Ouest):** Monsieur le président, la démolition de l'édifice qui se trouvait au coin des rues Fleet et Harbour à Toronto a suscité le plus vif mécontentement. Je me demande si l'adjoint parlementaire pourrait nous dire quand il espère que ces travaux de déblaiement seront terminés, et surtout pourquoi ils sont restés si longtemps en suspens?

**M. Bourget:** On me dit présentement, monsieur le président, que les travaux de démolition sont en cours et que nous nous attendons qu'ils soient bientôt terminés.

**M. Hamilton (York-Ouest):** L'adjoint parlementaire peut-il me dire ce qu'il entend en ce moment par l'expression "bientôt"?

**M. Nowlan:** Le plus tôt possible.

**M. Bourget:** On me dit qu'ils seront terminés la semaine prochaine.